

Département du Doubs

COMMUNE DE  
LES ALLIES

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**ANNEXE COMPLEMENTAIRE**

Suite au contrôle de légalité et à la délibération du  
Conseil Municipal en date du 11/09/2019

Pages rectifiées du rapport de présentation

Et Cartographie des anciennes décharges présentes sur la commune.

## 2. POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'INTER-TERRITOIRE ET ORIENTATIONS SUPRA-COMMUNALES.

⇒ **Communauté de communes de Montbenoît** (source site internet).

La commune des Alliés appartient à la communauté de communes de Montbenoît. Cette dernière regroupe 16 communes (Arçon, Arc-sous-Cicon, Aubonne, Bugny, La Chaux-de-Gilley, Gilley, Hauterive-la-Fresse, La Longeville, Maisons-du-Bois-Lièvremon, Montbenoît, Montflovin, Ouhans, Renédale, Saint-Gorgon, Ville-du-Pont). Les limites et les différentes communes apparaissent sur la carte de la page précédente.

Ses compétences étendues en janvier 2016 sont :

- Collecte et traitement des ordures ménagères,
- Assainissement,
- Environnement,
- Développement économique,
- Développement touristique,
- Aménagement de l'espace avec l'adhésion au SCOT du Pays du Haut-Doubs notamment.

La commune s'inscrit également au sein du **Pays du Haut-Doubs**. Elle fait partie du **syndicat du pays de Montbenoît**.

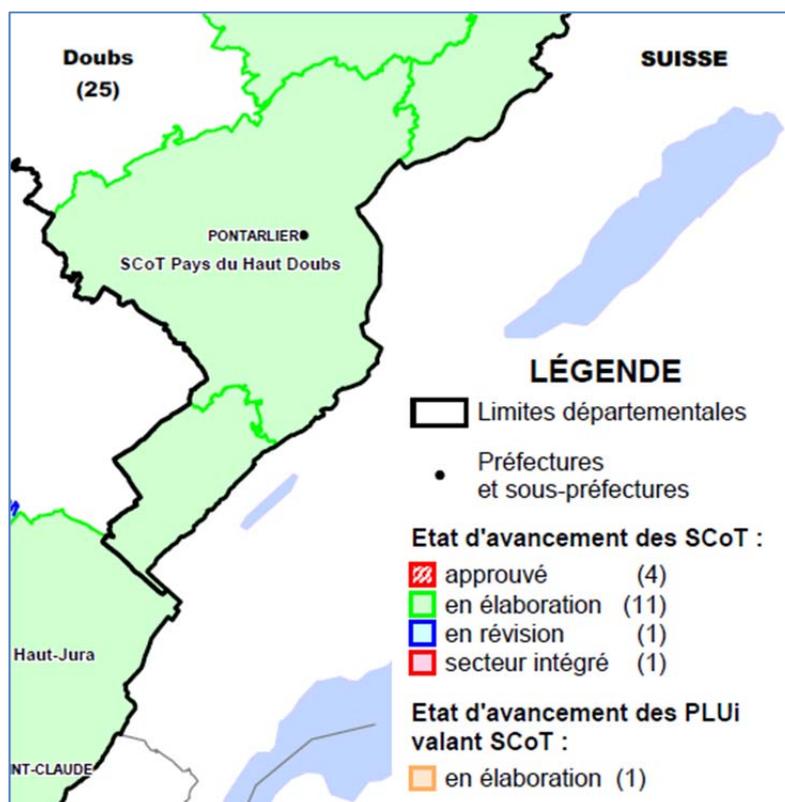
⇒ **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays du Haut Doubs**.

La commune fait partie du SCoT en cours d'études. Le périmètre a été défini et le diagnostic est en cours.

Le périmètre concerne 5 communautés de communes du Pays (celles du Grand Pontarlier, de Montbenoît, d'Altitude 800, du Plateau de Frasne-Drugeon ainsi que celle des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs).

L'objectif du SCoT est d'imaginer quel sera le Pays du Haut-Doubs à l'horizon 2040. Ses principaux domaines d'actions sont sociaux, économiques et environnementaux. Les échéances définies sont les suivantes :

2013 : définition du périmètre,  
2015 à 2018 : Diagnostic et concertation  
2018 : Elaboration du PADD et du DOO  
2020 : Finalisation et concrétisation opérationnelle.



## Le fonctionnement général et le réservoir des Alliés.

Concernant la commune des Alliés, le réseau, d'environ 10 000 ml, commence au réservoir de tête de la Fresse. Contrairement au réseau de Ville-du-Pont, le réseau d'Hauterive-la-Fresse et des Alliés est exclusivement un réseau gravitaire, soit en distribution, soit en adduction (pour le réservoir des Alliés). La pression y est constante ce qui permet à la conduite de beaucoup moins travailler.

La première partie du réseau des Alliés, long de 2 150 ml, est le réseau d'adduction (gravitaire) entre le réservoir du Château et le réservoir des Alliés (DN 100 mm). Au passage, ce réseau dessert quelques compteurs de pâture ainsi que l'écart les Champs Palets avant d'alimenter la partie haute des Alliés (lieu-dit la Chevrette, rue de la Pérouse). Ce réseau a une forte pression.

Une fois au réservoir, la conduite de distribution au sein du village, à un linéaire de 1 450 ml majoritairement en DN 100 mm (pour la rue Isabelle de Neuchâtel et la rue Poincarré) et en DN 50/67 mm pour la rue de la Libération et le chemin du Cimetière.

Ce réseau, qui est exclusivement en arborescence, suit les rues du village afin d'alimenter les différentes habitations. La pression dans ce réseau est relativement faible en raison du manque de dénivelé entre le réservoir et les différents points de consommation.

Le réservoir des Alliés se situe en haut de la rue Isabelle de Neuchâtel, à environ 1 010 mètres d'altitude. L'arrêt du remplissage est contrôlé par une vanne altimétrique. Il est également connecté à la source des Cheney par une conduite en fonte DN 60 mm dont la vanne est fermée (cette source n'est pas protégée, l'eau n'est donc pas consommable). Le réservoir est muni de deux cuves séparées d'une capacité de 180 m<sup>3</sup> chacune. La source des Cheney alimente la cuve dite de réserve incendie. L'autre cuve est alimentée par le réservoir du Château.

## Recherche d'une nouvelle ressource en eau

Dans le cadre du transfert de compétence suite à la loi Notre, la Communauté de Communes de Montbenoit recherche donc de nouvelles ressources en eau potable afin de répondre aux besoins de 12 de ses communes.

La première étape des études a été menée fin 2015 par ICF Environnement. L'objectif était la reconnaissance et la caractérisation préliminaires des sources potentielles. 18 sources ont été présélectionnées à partir de recherches bibliographiques, et 5 d'entre elles ont été sélectionnées après une visite de terrain. Des mesures de débit et des paramètres physico-chimiques des eaux ont été réalisées sur ses sources.

En fonction de ces données et de leur interactions avec le milieu environnant, une source a été identifiée comme étant de bonne qualité, exploitable et présentant un débit suffisant pour alimenter les communes concernées : il s'agit de la Grotte de la Cheminée (important réseau des drains karstiques noyés) située sur la commune de Ville-du-Pont. Une première estimation donne un débit de 115 m<sup>3</sup>/h, soit plus de trois fois le débit moyen prélevé en 2016.

La deuxième étape des études est actuellement en cours. Un suivi à moyen/long terme de la ressource située à la grotte de la Cheminée a été engagé, à partir de l'installation d'un piézomètre jusqu'au drain noyé. L'objectif est de confirmer les caractéristiques de la ressource (débit et qualité) par un suivi multi-paramètres en continu (conductivité électrique, température, niveaux piézométriques et turbidité). Des campagnes d'échantillonnages sont également prévues pour des analyses chimiques et le suivi microbiologique.

Une période minimale de 6 mois est nécessaire pour ce suivi.

La troisième étape, installation du forage pour l'alimentation en eau potable, sera engagée après confirmation que la ressource est adaptée. Les procédures administratives nécessaires seront également réalisées (autorisation de prélèvement et d'utilisation d'eau pour la consommation humaine, ...).

**La nouvelle ressource en eau pourrait être disponible autour de 2022.**

## **3. L'ASSAINISSEMENT.**

L'assainissement est de type autonome sur l'ensemble de la commune. Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé par la communauté de communes de Montbenoit en 1997 sur l'ensemble du territoire. Comme indiqué sur le plan et après analyse et étude, la commune de Les Alliés a été classée en assainissement autonome.

- Moineau domestique (*Passer domesticus*)
- Serin cini (*Serinus serinus*)

D'autres espèces apprécient plus particulièrement les milieux relativement rocheux, les falaises telles que le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*).

#### → Avifaune ubiquiste

D'autres espèces ne sont pas inféodées à un milieu particulier et sont amenées à en fréquenter plusieurs (espèces ubiquistes) : le Grand Corbeau (*Corvus corax*), le Mulot (*Apodemus* sp).

#### ▪ Mammifères

Les bois occupent une part importante sur la commune de Les Alliés, ce qui favorise le développement de grand gibier. On retrouve ainsi du chevreuil (*Capreolus capreolus*), du renard roux (*Vulpes vulpes*), le Sanglier (*Sus scrofa*), mais également des mammifères de plus petite taille tels que le blaireau européen (*Meles meles*), la Fouine (*Martes foina*), le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*), la Taupe (*Talpa europaea*), le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*).

On retrouve la Grenouille rousse (*Rana temporaria*).

#### ○ Chiroptères

- Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Murin à moustaches (*Myotis mystacinus*)
- Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
- Plecotus
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)

#### Légende :

Protection partielle de l'espèce

Protection de l'espèce en France

Protection de l'espèce et de son biotope en France

Protection de l'espèce et de son biotope, Inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux

Protection de l'espèce et de son biotope, inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats

Protection de l'espèce et de son biotope, inscrite à l'annexe II et IV de la Directive Habitats

Espèces plutôt rare

#### ▪ Insectes

La commune est également fréquentée par les insectes suivants, dont certaines constituent des espèces menacées :

- Azuré de l'Ajonc (*Phlebeius argus*)
- Azuré de la Bugrane (*Polyommatus icarus*)
- Azuré bleu céleste (*Polyommatus bellargus*)
- Conocéphale bigarré (*Conocephalus fuscus*)
- Criquet des clairières (*Chrysochraon dispar*)
- Criquet de la Palene (*Stenobothrus lineatus*)
- Criquet mélodieux (*Chortippus biguttulus*)
- Criquet des jachères (*Chortippus mollis*)
- Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus parallelus*)
- Demi-deuil (*Melanargia galathea*)
- Fadet commun (*Coenonympha pamphilus*)
- Gazé (*Aporia crataegi*)
- Grand mars (*Apatura iris*)
- Hespérie de la Houque (*Thymelicus sylvestris*)
- Hespérie du Dactyle (*Thymelicus lineola*)
- Mégère (*Lasiommata megera*)
- Miramelle alpestre (*Miramella alpina*)
- Myrtil (*Maniola jurtina*)
- Némusien (*Lasiommata maera*)
- Paon du jour (*Aglais io*)
- Piéride du Chou (*Pieris brassicae*)
- Piéride de la Rave (*Pieris rapae*)
- Sylvaine (*Ochlodes sylvanus*)
- Tabac d'Espagne (*Argynnis paphia*)
- Tristan (*Aphantopus hyperantus*)
- Virgule (*Hesperia comma*)
- Zygène (*Zygaena transalpina*)

Les milieux boisés jouent un rôle fort important sur le territoire, en accueillant une faune diversifiée et souvent protégée (au niveau communautaire notamment).

Il serait bon de préserver et d'entretenir au mieux les zones humides afin de pouvoir améliorer les capacités d'accueil de la faune.

#### 4. LES VALEURS ECOLOGIQUES DU TERRITOIRE.

L'étude des milieux naturels, de la faune et de la flore permet d'estimer l'intérêt écologique de la commune par l'intermédiaire de la réalisation d'une carte des valeurs écologiques. La méthodologie ayant permis de déterminer et de hiérarchiser les différentes valeurs écologiques sur la commune de Les Alliés est présentée en annexe.

Celle-ci sert d'outil d'aide à la décision en matière de développement auprès de la commune.

L'appréciation de la valeur écologique des milieux naturels repose sur les critères suivants :

- la diversité des espèces,
- la diversité écologique, qui intègre les structures verticales (nombre de strates) et horizontales (complexité de la mosaïque),
- la rareté des espèces,
- le rôle écologique exercé sur le milieu physique (maintien des sols, régulation hydrique,...) et sur le fonctionnement de l'écosystème,
- l'originalité du milieu dans son contexte régional ou local,
- le degré d'artificialisation,
- la sensibilité écologique (fragilité par rapport à des facteurs extérieurs : actions de l'homme par exemple).

L'échelle d'appréciation de la valeur écologique comprend 5 niveaux de valeur écologique.

La commune présente des enjeux vis à vis des espaces participant à la trame verte et bleue et accueillant des espèces protégées. Ces espaces bénéficient d'une valeur écologique moyenne ou forte.

##### ○ **Valeur écologique forte (en rouge) :**

Les boisements identifiés comme zones de développement/corridors écologiques, les portions de ripisylves ainsi que les zones humides (de dimension importante) bénéficient d'une valeur écologique forte.

Les secteurs boisés concernés doivent être préservés de toute urbanisation. Ils présentent un enjeu important en termes d'accueil et déplacements des espèces sur le territoire. Les espèces faunistiques et floristiques caractéristiques que peuvent accueillir les zones humides, ainsi que leur rôle dans l'épuration et la rétention/restitution des eaux, leur confèrent une forte valeur écologique. En effet, ces dernières participent à enrichir la diversité des habitats du territoire.

##### ○ **Valeur écologique moyenne (en orange).**

Les espaces présentant un réseau de haies/d'alignements d'arbres bien développé sont classés dans cette catégorie.

Ces zones possèdent un potentiel écologique intéressant dû à la présence d'éléments boisés structurants, renforçant les possibilités de déplacements et d'accueil de la faune (bosquets/alignements d'arbres, prairies ponctuées d'éléments boisés au nord du village).

Le maintien du maximum d'éléments structurants est nécessaire à la préservation de la biodiversité sur le territoire communal.

Cette catégorie regroupe également les zones humides de très faible superficie sur le territoire.

##### ○ **Valeur écologique faible (en jaune).**

Ces zones correspondent aux parcelles de prairies permanentes. Ces secteurs ne présentent pas d'enjeux écologiques particuliers en termes de diversité floristique et faunistique mais constituent des zones de nourrissage et de passage non négligeables.

##### ○ **Valeur écologique très faible (en jaune pâle).**

Ces zones correspondent aux parcelles agricoles, dénuées d'éléments boisés et enclavées entre les routes D47 et rue de la Libération et les secteurs bâtis ouest du village. Ces zones ne sont pas favorables à l'accueil permanent d'espèces animales notamment (trop exposées à la vue).

##### ○ **Hors classe (en transparence)**

Cette catégorie inclut les différents espaces urbanisés du territoire (hameaux). Ces espaces ne sont pas dépourvus de biodiversité, mais cette dernière est relativement commune, bien qu'on puisse y retrouver des espèces protégées telles que les chauves-souris. En effet, les villages disposent de zones d'habitats (greniers, clochers) ou de zones de nourrissage d'intérêt (jardins, cultures) dans la survie de certaines espèces. Cependant les perturbations anthropiques plus fréquentes dans ces espaces par rapport à des zones plus éloignées de secteurs construits, diminuent le classement écologique de cette zone.

## Les composantes du village :

La cartographie suivante illustre l'organisation urbaine du village des Alliés.



On retrouve un village linéaire qui s'est développé par opportunités foncières dans un premier temps le long de la Libération (à l'extérieur du village), puis au niveau de la rue de la Pérouse (partie nord avec une extension qui rejoint le carrefour avec la RD47) suivi d'un lotissement à l'est et enfin un épaississement au niveau du secteur de la mairie.

L'ensemble ne reflète pas une totale cohérence dans l'organisation urbaine avec des « espaces vides » ou plutôt agricoles entre les époques de développement du village.

Aujourd'hui, le village reste à l'échelle du piéton et rural mais a perdu de son homogénéité. Il reste également très aéré avec de nombreuses fermes comtoises qui lui apporte tout son charme (cf. chapitre suivant).

L'enjeu réside ici dans une recherche de renforcement du cœur central.

Les entrées du village sont liées à la RD47 au nord et à la RD353 pour la part ouest. Le relief constitue une composante importante dans le village.



Données portées à titre  
d'information concernant les  
anciennes décharges sur la commune  
de Les Alliés.



Département du Doubs

COMMUNE DE  
LES ALLIES

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.1. Contraintes hors servitudes

*Pièce n° 5.1.1.*

Arrêté par délibération du Conseil Municipal le :  
le 18.10.2017

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le :  
29.11.2018

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

**INITIATIVE Aménagement et Développement**

Adresse : 4, passage Jules DIDIER 70000 VESOUL - Fax : 03.84.75.31.69.



initiative

Tel : 03. 84. 75. 46. 47 - e-mail : initiativead@orange.fr

Tél : 03. 81. 83. 53. 29 - e-mail : initiativead25@orange.fr

